



Paris, le 12 juillet 2011

Secrétariat général  
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation  
Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

# **Programme national de numérisation**

## **Ministère de la Culture et de la Communication**

### **Appel à projets de numérisation 2012**

<http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation>

## SOMMAIRE

1. CONTEXTE
2. OBJECTIFS DE L'APPEL
3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION
4. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS
5. CONDITIONS DE FINANCEMENT
6. DOSSIER DE CANDIDATURE
7. FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS DE NUMERISATION 2012

## 1. CONTEXTE

La numérisation du patrimoine culturel est l'une des priorités définies dans le cadre de l'action du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle s'inscrit dans les objectifs retenus par la Commission européenne de construction d'une bibliothèque numérique européenne, Europeana, point d'accès multilingue à tous les contenus culturels du patrimoine et de la création contemporaine (archives, bibliothèques, musées, services patrimoniaux, audiovisuel...) répartis en Europe.

La numérisation est un moyen d'accès privilégié à la culture pour un grand nombre de nos concitoyens et constitue un outil au service de la diversité culturelle. Elle démultiplie l'accès au patrimoine et à la création contemporaine dans une dynamique de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs. Une politique publique ambitieuse de numérisation permet à notre pays de rester maître de ses ressources et d'en garantir l'accès aux divers utilisateurs tout en développant de nouveaux services innovants pour les citoyens.

C'est pourquoi, le Ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général) lance un appel à projets auprès des acteurs culturels publics et privés à but non lucratif, afin de valoriser les collections et les fonds documentaires pour les rendre plus largement accessibles à tous sur Internet. Il soutient des initiatives visant à faciliter l'accès et développer les usages des fonds patrimoniaux et contemporains pour un large public, pour la recherche, l'enseignement, la formation, le tourisme culturel, le développement régional....

Il doit permettre de stimuler les partenariats entre services de l'État, services des collectivités locales et partenaires privés et incite au développement de nouvelles collaborations transversales entre institutions (archives, bibliothèques, musées, services patrimoniaux...).

**➔ En 2012, une attention particulière sera portée sur :**

- **Le développement de réseaux d'opérateurs autour de contenus thématiques ou régionaux**
- **Les technologies ouvertes et les protocoles standards favorisant l'interopérabilité nationale et européenne (métadonnées Dublin Core, EAD, protocole OAI-PMH,...) et la mise en place de portails d'accès, notamment dans le cadre du portail *Collections* du Ministère de la Culture et de la Communications ([www.culture.fr](http://www.culture.fr))**
- **L'émergence d'outils et de services favorisant des usages culturels innovants par les internautes.**

## 2. OBJECTIFS DE L'APPEL

L'action du ministère et de ses établissements publics dans le domaine du numérique vise à mettre l'accent sur les publics et le développement des usages culturels favorisés par l'extension rapide de l'accès aux réseaux à haut débit en France.

Ainsi, le plan de numérisation **2012** cherche à renforcer deux objectifs :

- **augmenter significativement l'offre de ressources culturelles numériques constituée d'ensembles cohérents et de taille critique.**
- **promouvoir une consultation libre et ouverte des ressources numériques culturelles pour tous les internautes.**

La numérisation du patrimoine culturel répond soit aux besoins d'un grand public pour des usages variés de découverte et de connaissance du patrimoine culturel ou des usages de loisirs et de pratiques amateurs, soit aux demandes de professionnels pour des usages de recherche, de connaissance scientifique ou encore des usages spécifiques pour le tourisme, l'éducation artistique et culturelle ou l'édition.

### 3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Publication de l'appel à projets :	12 juillet 2011
<b>Clôture de l'appel à projets :</b>	<b>2 novembre 2011</b>
Sélection des projets :	décembre 2011
Démarrage des projets :	janvier <b>2012</b>

La sélection des projets sera faite par le comité de pilotage *numérisation* du Ministère de la Culture et de la Communication. La sélection donnera lieu à une information détaillée envers les porteurs de projet et les directions concernées. Les transferts et délégations de crédits aux directions d'administration centrale et aux DRAC se feront en début d'année **2012**, à l'ouverture des crédits du budget **2012**. Cette procédure permettra un démarrage des projets début **2012**.

### 4. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Dans le cadre de cet appel à projets numérisation **2012**, les projets devront répondre à des critères obligatoires et prioritaires.

#### 4.1 Critères obligatoires

Pour être éligibles, les projets devront répondre aux deux critères ci-dessous :

- **Accès sur Internet** : il est demandé aux porteurs de projets de rendre les documents numérisés accessibles à tous sur Internet à la fin du projet (fin 2012).
- **Documents libres de droits (sauf exception pour le programme 6)** : les services ou porteurs de projets doivent être titulaires des droits de diffusion sous la forme numérique.

#### 4.2 Critères prioritaires

Les projets seront également évalués selon des critères prioritaires, c'est-à-dire relever de programmes thématiques ou s'inscrire dans le cadre de partenariats régionaux ou combiner les deux types de critères.

- **Programmes thématiques** : le plan de numérisation 2012 est structuré autour de 6 programmes thématiques. Les projets devront couvrir un ou plusieurs programmes définis ci-dessous pour cet appel à projets.

- **Partenariats régionaux** : les projets s'inscrivant dans le cadre de partenariats régionaux pour la valorisation conjointe du patrimoine ou le partage de compétences pour la diffusion des fonds seront évalués en priorité.

→ Une attention particulière sera également portée sur les usages innovants et l'enrichissement des illustrations des bases de données patrimoniales accessibles sur le portail *Collections* ([www.culture.fr](http://www.culture.fr)).

→ nouvel axe 2012 ou axe prioritaire

<b>PROGRAMME 1 LES TERRITOIRES</b>	
DOMAINE	COLLECTIONS
Géographie	Cartes et plans, cadastre ancien, plans terriers et compoix → Patrimoine maritime, lagunaire et fluvial
Histoire des communes	Registres de délibérations de plus de 100 ans
Histoire locale	→ Presse régionale et locale Instruments de recherche Inventaires du patrimoine mobilier et immobilier : Archives sonores et audiovisuelles
Histoire nationale	→ Documents emblématiques de l'histoire de France → Première guerre mondiale Deuxième guerre mondiale Mémoire de l'esclavage  → Patrimoine et création de l'Outre Mer  Manuscrits littéraires  Manuscrits médiévaux
<b>PROGRAMME 2 LES PERSONNES</b>	
Généalogie	Registres matricules (jusqu'à la classe 1911) Tables décennales de l'état civil (exclus registres) Registres paroissiaux Listes nominatives (dépouillement généalogie) Recensements de population (jusqu'à 1911) → Sources notariales (registres de contrôle des actes, registres de l'enregistrement du XIXème siècle)
Société	Mémoires des groupes sociaux Mémoire de l'immigration Mémoire du travail urbain et rural

Patrimoine immatériel	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Métiers d'art et savoir faire</li> <li>→ Patrimoine équestre (collections, bâtiments,...)</li> <li>Chants et danses traditionnels, contes, récits</li> </ul>
<b>PROGRAMME 3 LE FRANCAIS ET LES LANGUES DE FRANCE</b>	
Patrimoine des langues	→ Corpus oraux et vidéos
<b>PROGRAMME 4 L'ART ET L'ARCHÉOLOGIE</b>	
Beaux arts	Reproductions d'œuvres : vidéos, peintures, sculptures, affiches, Objets mobiliers, monnaies et médailles, 3D Cabinets d'arts graphiques Arts décoratifs → Photographies Instruments de musique Manuscrits musicaux
Archéologie	Archéologie sous-marine Art rupestre et grottes ornées Collections archéologiques
<b>Programme 5 L'ARCHITECTURE</b>	
Monuments historiques	Patrimoine mondial Unesco, architecture civile, lieux de culte,...  → 3D monuments
Architecture	Fonds d'architectes XVIII <sup>e</sup> - XX <sup>e</sup> Patrimoine du XX <sup>e</sup> siècle → Lieux de spectacles → Patrimoine industriel
<b>Programme 6 LA CRÉATION CONTEMPORAINE</b>	
Art contemporain	Œuvres et créations
Design	Œuvres et créateurs
Design graphique	Collections contemporaines (affiches, typographie...)
Mode et textile	→ Collections patrimoniales et contemporaines
Cinéma expérimental	Collections en réseau

Musique	<p>→ Opéra : collections en réseau</p> <p>→ Musiques actuelles : jazz, rock, ...</p> <p>Musiques du monde</p> <p>Musique contemporaine</p>
Théâtre	<p>→ Mémoire de la création théâtrale : institutions et compagnies</p> <p>Marionnettes : collections patrimoniales et contemporaines</p> <p>→ Mime</p>
Cirque, arts de la rue	Collections patrimoniales et contemporaines
Danse	→ Collections modernes et contemporaines
Scènes de la création contemporaine	→ Mémoire des oeuvres et de la diffusion

#### 4. CONDITIONS DE FINANCEMENT

##### . Les projets devront être d'une durée maximale d'un an (janvier – décembre 2012)

. Les structures susceptibles de bénéficier d'un financement sont :

- Directions centrales, Directions régionales des affaires culturelles (services régionaux de l'archéologie, des monuments historiques, services territoriaux de l'architecture et du patrimoine,...)
- Services à compétence nationale du Ministère de la Culture
- Etablissements publics sous tutelle du Ministère de la Culture (à l'exception de la Bibliothèque nationale de France et de l'Institut national de l'Audiovisuel)
- Collectivités territoriales (services régionaux de l'inventaire, musées, bibliothèques, archives régionales, départementales ou municipales, services patrimoniaux...) et leurs établissements publics
- Fondations
- Associations à but non lucratif

.Le financement des projets se fera sur le budget du Ministère de la Culture et de la Communication, programme 224/ transmission des savoirs et démocratisation culturelle.  
L'enveloppe prévisionnelle pour le budget 2012 est de 3 000 000 €

. Le coût du projet devra être évalué TTC, le financement accordé étant attribué TTC.

. Le montant prévisionnel du financement au projet pourra atteindre :

**100 % du financement du coût total** des projets de numérisation pour les

- Directions centrales, Directions régionales des affaires culturelles (services régionaux de l'archéologie, des monuments historiques,...) et services départementaux de l'architecture et du patrimoine,
- Services à compétence nationale du Ministère de la Culture
- Établissements publics sous tutelle du Ministère de la Culture (à l'exception de la Bibliothèque nationale de France et de l'Institut national de l'audiovisuel)

### **50 % du financement du coût total du projet de numérisation pour les**

- Collectivités territoriales (services régionaux de l'inventaire, musées, bibliothèques, archives régionales, départementales ou municipales, services patrimoniaux...)
- et leurs établissements publics
- Fondations
- Associations à but non lucratif

Le budget total du projet devra clairement identifier la répartition des charges entre la subvention demandée à l'État et celles prises en charge par le porteur du projet .

## **5. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit être constitué à partir du formulaire de réponse joint. Les dossiers incomplets ou envoyés sous une autre forme ne pourront pas être pris en compte.

Les dossiers seront envoyés au secrétariat général (version électronique à l'adresse :[sonia.zillhardt@culture.gouv.fr](mailto:sonia.zillhardt@culture.gouv.fr) avec fichier attaché au format .odt ou .doc) **et** déposé à la DRAC.

avant le **2 novembre 2011 à 17h délai de rigueur**

Ministère de la Culture et de la Communication  
 Secrétariat général  
 SCPCI/DREST  
 À l'attention de Sonia Zillhardt  
 182 rue Saint-Honoré  
 75033 Paris Cedex 01

Contact :  
 Sonia Zillhardt  
 Mél : [sonia.zillhardt@culture.gouv.fr](mailto:sonia.zillhardt@culture.gouv.fr)  
 Tél : 01 40 15 76 46  
 Fax : 01 40 15 83 84



## 5. FORMULAIRE DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS DE NUMÉRISATION 2011

### 1. RÉSUMÉ DU PROJET

**Titre du projet de numérisation :**

**Programme(s) thématique(s) concerné(s)** (voir présentation des programmes page 5) :

**Domaine(s) concerné(s) :**

**Collections :**

**Adresse du site Internet pour l'accès à la collection numérisée :**

**Durée prévisionnelle du projet annuel :**                      **mois** ( voir page 6)

**Projet en réseau :**    **(liste des partenaires)**

**Résumé :**

	<i>Montant en € TTC</i>
<i>Budget total du projet</i>	
<i>Financement demandé au Ministère</i>	
<i>Autres financements prévus (co-financement ou fonds propres)</i>	

## **2. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**Nom de l'institution responsable du fonds à numériser :**

**Personne à contacter pour le projet (chef de projet) :**

**Service/ établissement :**

**Fonction :**

**Adresse :**

**Ville et code postal :**

**Téléphone :**

**Télécopie :**

**Mél :**

**Site internet de l'institution : <http://>**

## **3. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET (2pages maximum)**

1. Enjeux
2. Publics concernés et usages
3. Programmes, domaines et collections (description des fonds, complémentarité avec d'autres fonds)
4. Partenariats régionaux et/ou thématiques (contribution du projet à la mise en réseau des collections)
5. Impacts attendus

## **4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES FONDS À NUMÉRISER**

Décrire les fonds ou les collections concernés par ce projet.

Type et nombre d'objets ou de documents à numériser (phototypes, dossiers documentaires, microformes, plaques de verre, cartes et plans, fonds d'ouvrages, vidéos, documents sonores, objets...)

Définition de numérisation (résolution des images, format des fichiers, support de livraison et de conservation, compression,...)

## **5. DESCRIPTION TECHNIQUE**

### **5.1 Base de données et traitement documentaire**

Décrire la ou les bases de données associées aux fonds à numériser et leur compatibilité avec les catalogues et bases du ministère de la culture et de la communication. Dans le cas où le fonds ou la collection ne dispose pas d'une base de données associée, préciser ici l'état de l'inventaire et sa forme et comment les informations pourront être saisies durant le projet.

Grille de description utilisée (si normes, préciser)

Vocabulaires / thésaurus associés

Formats possibles d'import / export des données (ascii délimité, xml, ...)

Logiciels utilisés :

Les notices figurent-elles dans les bases de données et les catalogues du ministère de la culture et de la communication ? (si oui, laquelle)

Les notices sont-elles compatibles avec les bases de données et les catalogues du ministère de la culture et de la communication ? (si oui, laquelle)

Les documents à numériser ont-ils déjà une notice dans les bases de données et les catalogues du Ministère ?

Un versement dans les bases de données du Ministère est-il prévu ?

### **5.2 Moyens informatiques**

Indiquer les moyens informatiques qui seront utilisés lors de ce projet.

Logiciels :

Matériel :

**Maintenance des fonds numérisés** (*Les fonds seront-ils maintenus sur place, chez un prestataire, dans une base de donnée externe, telle qu'une base de données d'une collectivité ou du ministère de la culture et de la communication ? Quelles sont les conditions d'import et de maintenance ?*)

### **5.3 Sauvegarde et conservation des documents numérisés**

Des procédures de sauvegarde et de migration sont-elles actuellement appliquées sur les serveurs utilisés ? quelles sont celles qui seront appliquées pour les fonds numérisés ?

Existe-t-il un accord de partenariat formalisé avec une institution de conservation (services d'archives, bibliothèques...) pour la conservation d'un exemplaire des fonds numérisés ?

### **5.4 Mode de diffusion sur Internet**

*Adresse du site*

*Description technique du site (protocoles, standards, interopérabilité envisagée...)*

## **6. DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE**

Qui est propriétaire du fonds ?

Déterminez-vous les droits de représentation sur les documents ?

Si non, l'établissement a-t-il effectué les démarches nécessaires pour obtenir ces droits ?

Quelles seront les conditions de diffusion et d'utilisation des ressources ?

## **7. ÉQUIPE DU PROJET : PERSONNEL ET RÔLES**

Présenter l'équipe qui participera au projet (qualifications, expériences, etc.).

Chef de projet, documentaliste, photographe, administrateur de base de données.....

## **8. EXPÉRIENCE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **8.1 Collections numérisées**

Des documents numérisés sont-ils déjà disponibles sur Internet ?

Comment avez-vous optimisé le référencement des contenus numérisés par les moteurs de recherche ?

Si l'institution a déjà conduit des actions de numérisation, indiquez les fonds concernés, les financements et les partenaires :

Indiquez les noms des prestataires :

Lorsque que le service a déjà participé au plan de numérisation, indiquer les résultats de ces opérations :

<i>APPEL</i>	<i>Montant €</i>	<i>Nb de documents numérisés</i>	<i>Consultables en ligne</i>	<i>Consultables en local</i>
<i>Appel 1996</i>				
<i>Appel 1997</i>				
<i>Appel 1998</i>				
<i>Appel 1999</i>				
<i>Appel 2000</i>				
<i>Appel 2003</i>				
<i>Appel 2005</i>				
<i>Appel 2007</i>				
<i>Appel 2008</i>				
<i>Appel 2009</i>				

<i>Appel 2010</i>				
<i>Appel 2011</i>				

## **8.2 Développement d'usages culturels innovants**

Votre établissement a-t-il mis en place (ou en projet) des services et des outils afin de favoriser le développement d'usages culturels innovants par les internautes :

Outils d'indexation collaborative, géolocalisation des contenus, espaces personnels :

Blogs, wikis, forums, ...:

Outils RSS, environnement Netvibes, autres, ...

Développement de services de baladodiffusion (podcasts, vidéos, audio, visites virtuelles...)

Diffusion de vos contenus numérisés sur les plates-formes de partage de contenu (Flickr, Dailymotion...)

Mise à disposition sur votre site d'une plate-forme de partage de contenus produits par les internautes

Diffusion de vos contenus numérisés sur des réseaux sociaux

Développement de partenariats pour favoriser les usages en mobilité, notamment pour rendre accessible les contenus numérisés sur de nouveaux terminaux (téléphones portables, PDA...)

Quelles sont vos perspectives de développement de ces usages ? Quels sont les facteurs de succès et les freins (organisationnels, humains, techniques, financiers...)?

## **9. CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET**

*Préciser les principales étapes du projet sur l'année 2011 et les délais de réalisation associés*

## 10. Évaluation du coût global du projet

### 10.1 Numérisation et mise en ligne

	<b>TTC</b>
<b>Numérisation (sous-traitance)</b>	
<b>Mise en ligne (sous-traitance informatique, multimédia,...)</b>	
Total	

### 10.2 Autres dépenses de fonctionnement

	<b>TTC</b>
<b>Rémunérations</b> <i>(hors personnels permanents)</i>	
<b>Frais de déplacement</b>	
<b>Fournitures, petit équipement, Logiciels, documentation, édition</b>	
<b>Autres frais</b> <i>(préciser leur nature)</i>	
Total	

### 10.3 Dépenses d'équipement (pour information)

*(pour le matériel d'une valeur unitaire supérieure à 1500 € H.T.)*

Nature et marque	Valeur achat TTC

### 10.4 Évaluation des besoins

Comment avez-vous évalué les besoins ? (étude interne, externe..) ?

Sources de financement et proportions?

Lesquelles sont des sources certaines ?

## 11. DEMANDE DE FINANCEMENT

### 1/ Services relevant du Ministère de la Culture

	Montant de la participation demandée au Ministère de la Culture TTC €
Numérisation	
Mise en ligne	
Total	

### 2/ Services ne relevant pas du Ministère de la Culture

	Montant de la participation demandée au Ministère de la Culture TTC €	Ressources propres TTC €	Autres financements TTC €
Numérisation			
Mise en ligne			
Autres dépenses de fonctionnement			
Total			

Pourcentage de la subvention demandée au ministère par rapport au coût total du projet TTC :  
%